

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Fondation Les Nids





Édito

L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, illustrant à la fois les réalités exigeantes du secteur social et médico-social dans lequel la Fondation intervient et notre engagement continu auprès des jeunes et de leurs familles.

Face aux difficultés croissantes à recruter des professionnels qualifiés nous avons encore intensifié nos efforts sur l'organisation des parcours de formation internes, en poursuivant l'embauche de jeunes en alternance, tout en interrogeant nos pratiques et organisations dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Nous savons que la qualité de l'accompagnement passe aussi par des conditions d'accueil respectueuses des droits des usagers, garantes de leur sécurité, de leur intimité et de leur bien-être. C'est dans cette optique que nous avons poursuivi en 2024 les chantiers majeurs de la MECS du Havre, engagé les travaux à Déville-lès-Rouen et Yvetot, acquis les locaux de l'AEP de Dieppe. Par ces initiatives, la Fondation entend aussi affirmer son engagement pour une action sociale de qualité, durable et responsable.

La Fondation continue également à s'investir dans la mise en œuvre du plan d'urgence du Département de la Seine-Maritime, par le déploiement de places d'accueil et mesures supplémentaires, dans des délais contraints et dans un contexte national particulièrement tendu. L'engagement et l'agilité remarquables des professionnels de la Fondation sont au cœur de ces réussites.

Si les urgences humaines demeurent au cœur de nos préoccupations, elles ne doivent pas occulter les évolutions structurelles indispensables à nos missions. Ainsi, en parallèle de notre engagement sur le terrain, nous avons entamé notre transition numérique avec la dématérialisation des factures et le déploiement progressif du dossier informatisé de l'usager. Nous savons que la Protection de l'Enfance, pour faire face à l'accroissement des besoins, va devoir également connaître cette même évolution structurelle : poursuivre la création d'alternatives à la séparation familiale, confirmer les lieux nécessaires aux besoins de protection impératifs, soutenir l'accès au soin pour les publics les plus vulnérables.

Cependant, ce défi majeur ne pourra être remporté qu'à la seule condition d'améliorer l'attractivité de nos métiers, et ce, grâce à des réponses fortes et pérennes à l'échelle nationale, comme le souligne l'Uniopss dans sa contribution écrite dans le cadre de la commission d'enquête relative aux manquements des politiques de protection de l'enfance. Il est impératif d'améliorer les conditions de travail et de mieux valoriser les professionnels afin de garantir un accompagnement de qualité pour chaque jeune accompagné.

Chaque action, chaque projet, chaque partenariat tissé par la Fondation a pour finalité de garantir à l'enfant et sa famille, un accompagnement juste, attentif et respectueux de ses droits. C'est là le sens profond de notre engagement.

“ Catherine DUBOIS,
Directrice générale



SOMMAIRE

• La Fondation Les Nids.....	p.1
• La vie de la Fondation.....	p.3
• Les temps forts de l'année.....	p.5
• Les professionnels.....	p.7
• Le financement de nos actions.....	p.8
• Les actions de communication.....	p.9
• Les organisations au service de la Fondation.....	p.11
• La démarche qualité.....	p.12

1. Protection de l'enfance

Hébergement.....	p.17
Accompagnement des familles à partir de leur domicile.....	p.19

2. Protection judiciaire de la jeunesse

Centre Éducatif Fermé.....	p.23
Mesures Judiciaire d'Investigation Éducative.....	p.24

3. Enfance en situation de handicap

Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique.....	p.27
---	------

• Activités subventionnées.....	p.28
• Le parrainage de proximité.....	p.30
• Conclusion et perspectives.....	p.31

La Fondation Les Nids

À propos...

Acteur historique normand, la Fondation Les Nids mène depuis plus de 90 ans des missions en faveur de l'enfant et de la famille.

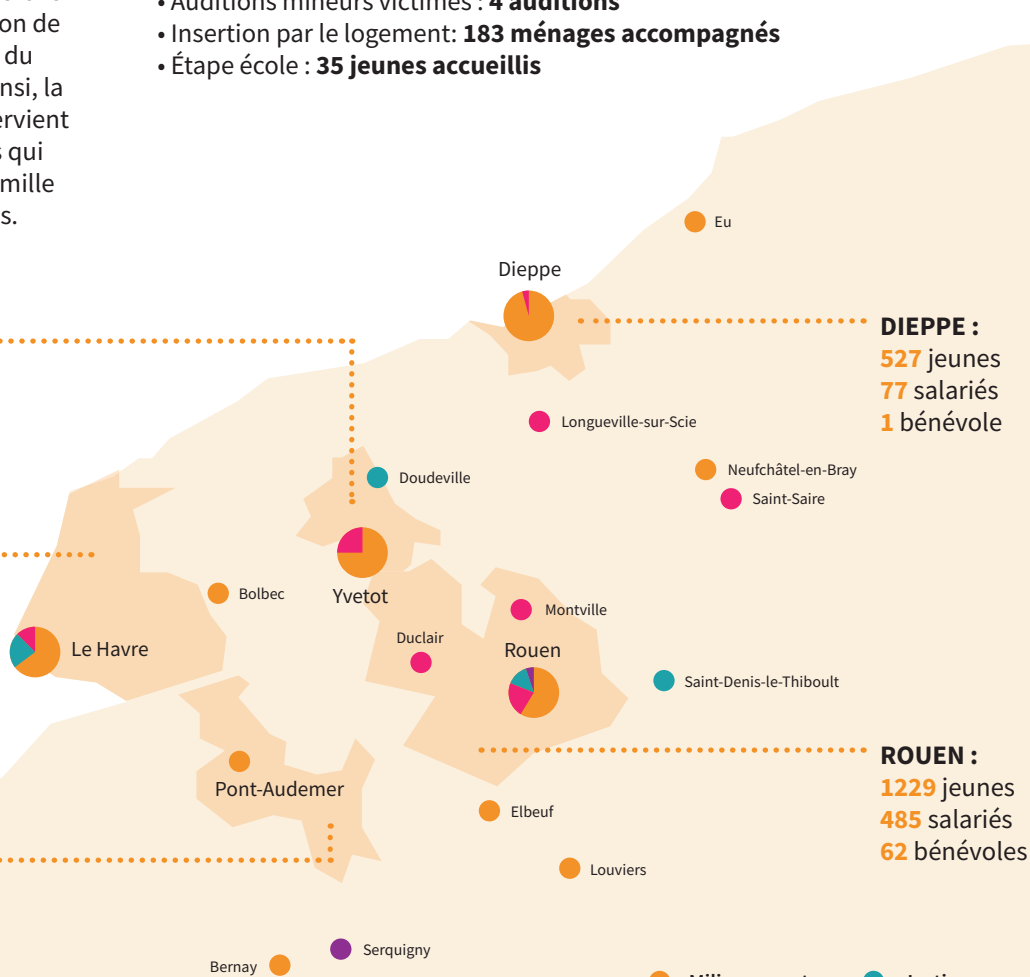
Son rôle consiste à apporter aux enfants et adolescents qu'elle accompagne : **protection, soutien, éducation et compréhension, pour leur donner toutes les chances de se bâtir un avenir.**

L'humanisme et la recherche d'adaptation à l'évolution de la société sont au cœur du Projet Institutionnel. Ainsi, la Fondation Les Nids intervient dans différents champs qui placent l'enfant et sa famille au cœur de ses missions.

YVETOT :
338 jeunes
160 salariés
4 bénévoles

LE HAVRE :
1015 jeunes
191 salariés
17 bénévoles

EURE :
292 jeunes
71 salariés



PROTECTION DE L'ENFANCE

Hébergement :
• Habilitations : 629 mesures
• Mesures réalisées : 867

Milieu ouvert :
• Habilitations : 2 702 mesures
• Mesures suivies : 4 145

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative :
• Habilitations : 425 mesures

Centre Éducatif Fermé :
• Habilitations : 22 mesures
• Mesures suivies : 54

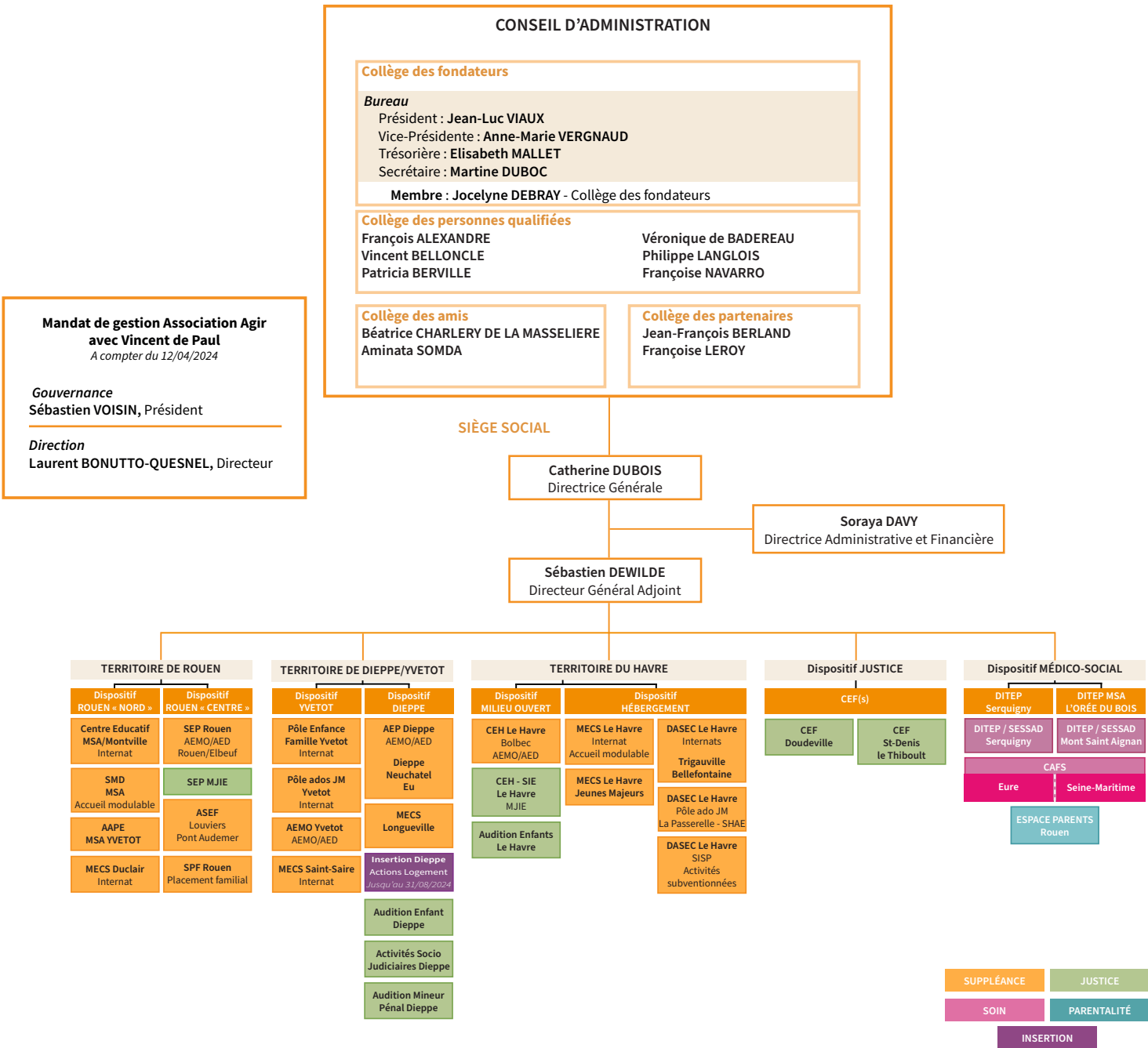
MÉDICO-SOCIAL

• Habilitations : 108 mesures + 6 CAFS
• Mesures réalisées : 142

ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES

- Espace parents : 24 actions collectives et 25 entretiens
- Enquêtes sociales JAF : 40 enquêtes
- Auditions de l'enfant : 123 auditions
- Auditions mineurs victimes : 4 auditions
- Insertion par le logement: 183 ménages accompagnés
- Étape école : 35 jeunes accueillis

GOVERNANCE ET ORGANISATION





La vie de la Fondation

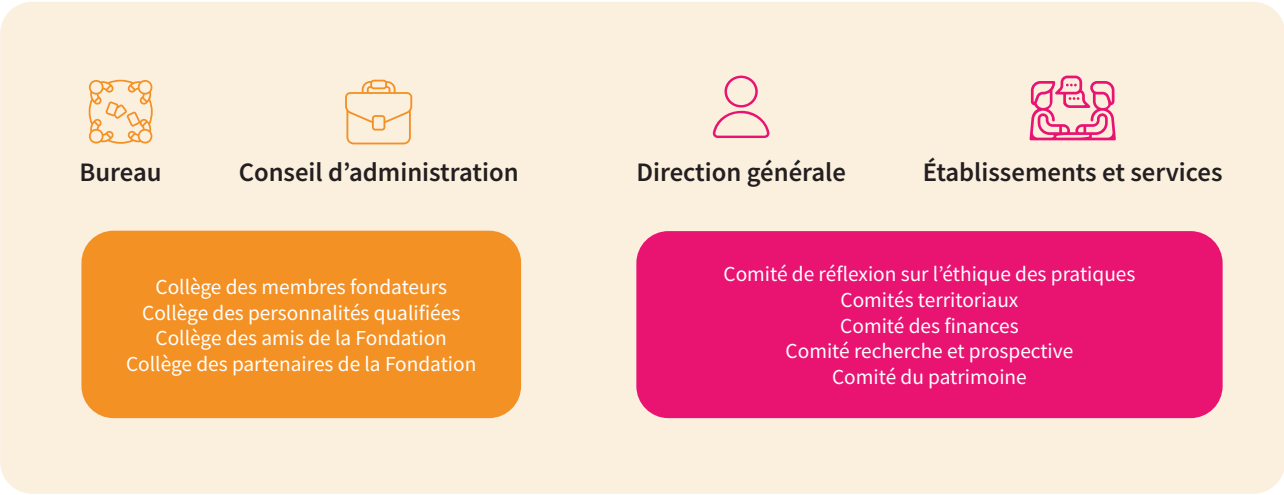
Reconnue d'Utilité Publique

La Fondation Les Nids est une **organisation historiquement associative créée en 1931, dédiée à l'enfance et à la famille**, reconnue d'utilité publique depuis 1960, apolitique et non confessionnelle. Transformée en Fondation depuis 2019, la Fondation a intégré dans son Conseil d'Administration de nouveaux partenaires au sein de différents collèges (collège des partenaires institutionnels, collège des membres fondateurs, collège des personnalités qualifiées, collège des amis...). En amont de cette transformation, il a

été décidé de déposer les statuts d'une nouvelle association, nommée Madeleine Lecœur - Les Nids afin que les adhérents, les bénévoles et les anciens accueillis puissent poursuivre leur engagement en continuant à être associés aux activités de la Fondation et pour que la vie associative des Nids perdure.

Par son éthique et son projet, rénové en 2021, elle défend une série de valeurs inscrites dans l'histoire associative : **Humanisme, Engagement, Respect, Solidarité, Créativité.**

L'ORGANISATION STATUAIRE



UNE ORGANISATION SOUS FORME DE COMITÉS

Cinq comités sont chargés **d'accompagner la Fondation dans les actions qu'elle mène** et sont pour cela composés d'au moins trois administrateurs, dont l'un d'eux est Président du comité et chargé de porter les orientations fixées lors de ces instances auprès du Conseil d'Administration, à l'exception du comité de réflexion sur l'éthique des pratiques qui est organisé de manière indépendante.

Les comités territoriaux

Un temps de réunion générale annuel est organisé réunissant l'ensemble des Directeurs et les Administrateurs. Ce temps permet à chaque Directeur de **présenter les actualités, les enjeux et perspectives de ses établissements et services**. Parallèlement, le Président rencontre les équipes au sein même des établissements et services.

Le comité du patrimoine

Il **garantit le fonctionnement statutaire du fonds de dotation Patrimo'nids et le suivi de la dotation de la Fondation, ainsi que le suivi des grands projets immobiliers**. Ces instances ont lieu trois fois par an et réunissent six administrateurs.

Les comités de réflexion sur l'éthique des pratiques

Cette instance interdisciplinaire et consultative a pour rôle de **réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions**, à partir de situations complexes ou inédites.

Le comité permet de se saisir de sujets ou problématiques repérées sur le terrain, afin de faire avancer la réflexion au niveau institutionnel, d'élaborer une pensée partagée, de construire la mise en pratique des valeurs propres à la Fondation.

Le 1er avis rendu pour ce nouveau format portait sur : « Quelle exigence entre tenue et fonction exercée ? »

Les comités recherche et prospective

Le comité des finances **permet de réfléchir sur le développement de la Fondation** à partir d'appels à projets, de suivre les travaux de recherche effectués aux Nids et de nourrir les prochaines prises de paroles institutionnelles. Des administrateurs sont présents à ces réunions organisées deux fois par an.

Les comités des finances

Le comité des finances annuel **permet de préparer la validation des comptes par le Bureau et leur approbation par le Conseil d'Administration**. La Direction générale livre une lecture globale des comptes de l'année et de l'utilisation des ressources allouées au profit des enfants. Les comptes exhaustifs ayant été rendus au travers des différents Conseils d'Administration.

Les temps forts

De l'année 2024 !

JANVIER

Dossier unique de l'utilisateur

Déploiement du DUI sur les DITEP en 11 phases, du pré-paramétrage aux retours d'expérience (RETEX) et à la création de supports utilisateurs. Un accompagnement des équipes a été assuré pour l'appropriation de l'outil au quotidien.

FÉVRIER

Salon des parentalités

L'Espace parents et le DITEP L'Orée du Bois étaient présents au salon des parentalités de la Ville de Rouen afin de présenter les actions de soutien à la parentalité mises en place sur le territoire.



MARS

Formation des bénévoles

Matinée d'échanges et de sensibilisation pour les bénévoles et parrains, animée par le DITEP L'Orée du Bois, sur le thème : « Les troubles de l'enfant et de l'adolescent, si on en parlait ? ».



AVRIL

Signature d'un mandat de gestion

Signature d'un mandat de gestion avec l'Association Agir Avec Vincent de Paul située dans le Département de l'Eure. Ce mandat a une durée d'un an reconductible.

MAI

Des ordinateurs pour l'autonomie des jeunes

Grâce au soutien de la Fondation FDJ, des jeunes accompagnés à Yvetot ont pu bénéficier d'ordinateurs pour gagner en autonomie dans leurs démarches administratives et leur inscription aux dispositifs de droit commun.



JUIN

Les Olympiades Les Nids

Les Olympiades interservices des Nids, organisées à Harfleur, ont réuni plus de 200 enfants, 100 professionnels et de nombreux bénévoles issus de tous les services de la Fondation. Un événement placé sous le signe de la solidarité, brillamment orchestré par les équipes havraises en cette année olympique.



JUILLET

On s'enflamme pour les JO

Gaëtan Tafforeau, éducateur aux Nids, a porté la flamme olympique à Rouen, entouré des jeunes du Village d'Enfants de Duclair. Un moment fort autour des valeurs de solidarité, d'inclusion et de dépassement de soi, avec le soutien de la BRED Banque Populaire.



AOÛT

Insertion

Après 25 ans d'activité, le service insertion par le logement de l'AEP de Dieppe a été transféré à l'ONM, partenaire des Nids depuis 2017. Trois professionnels ont rejoint l'ONM, trois autres le service AEP, et un dernier s'est orienté vers un nouveau projet.

SEPTEMBRE

Renégociation CPOM

Mobilisation de la Direction Générale et des Directions des dispositifs pour engager les travaux de renégociation des CPOM signés avec le Département de la Seine Maritime et de l'ARS sur la phase d'état des lieux : (analyses, rétrospectives et prospectives).

OCTOBRE

Prix solidarité internationale

L'équipe du projet «Ecole pour tous au Sénégal» a obtenu le prix «solidarité internationale» de la Métropole Rouen Normandie. Une étape importante dans la construction de ce projet solidaire mis en place avec des jeunes accompagnés par le Dispositif de Rouen Hébergement.



NOVEMBRE

Un colloque et un ciné-débat

À l'occasion de la journée Internationale des Droits de l'Enfant, la Fondation organise chaque année des prises de parole. En 2024, la thématique de l'inceste a été abordée lors d'un ciné-débat avec des professionnels des Nids puis d'une conférence à destination des professionnels du social.



DÉCEMBRE

Vers de nouvelles mesures

La Fondation Les Nids a répondu à l'Appel à projet « Mesure de Milieu Ouvert Renforcée avec ou sans hébergement » formulée par le Département de l'Eure. Cette orientation impactera les services ASEF.

Les professionnels

Structure et caractéristiques

UNE FONDATION ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LA QUALITÉ DU TRAVAIL

La Fondation poursuit sa politique de développement permettant de **garantir un socle commun de compétences pour ses professionnel(le)s et de les accompagner vers une qualification notamment par le biais de la VAE**, ou de l’alternance pour les professionnel(le)s qui souhaiteraient s’y engager.

À ce titre, la Fondation a débuté 2 parcours de formation à destination de 24 professionnels ISE non formés au secteur social, dès le début de l’année 2024 jusqu’à début 2025. La Fondation poursuit le déploiement des parcours de formation pour l’encadrement afin de **garantir une culture managériale partagée autour du pilotage des organisations**, de la prévention des risques professionnels, de la sécurité des biens et des personnes, de l’accompagnement et du développement des professionnels et du respect des obligations réglementaires et conventionnelles.

 **607**
*Personnes formées
*Soit 64 % de nos professionnels

 **21**
Alternants

 **148**
Stagiaires



984

Salariés
(Tous contrats confondus
soit 918,83 ETP)

88 %

CDI

11 ans

D’ancienneté

42,6 ans

Âge moyen

74 %
Femmes

26 %
Hommes



1 028

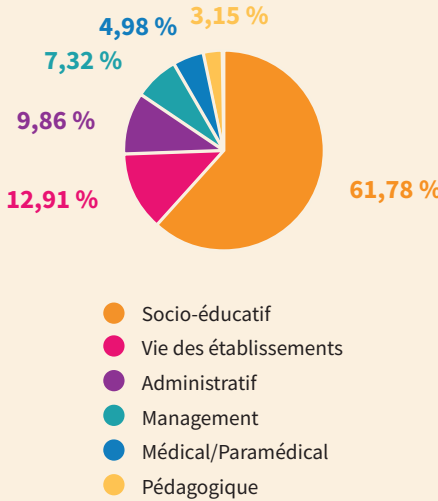
Bulletins de salaire mensuels

Le financement de nos actions

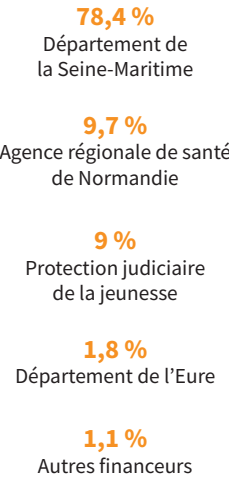
La Fondation Les Nids a reçu en 2024 des produits de tarification à hauteur de 58 millions d’euros de ses différents partenaires publics. Ces financements sont essentiellement constitués de prix de journée et de subventions, négociés annuellement ou pluri-annuellement, en fonction du champ d’activité.



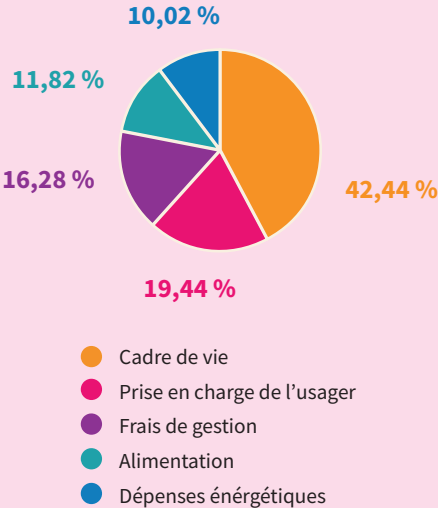
RÉPARTITION PAR MÉTIER



CHAMPS D’ACTIVITÉ PAR FINANCEURS



RÉPARTITION DES CHARGES



RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR SOUTENIR LES FINANCEMENTS LIÉS À NOTRE MISSION



642 679€
de dépenses relatives au SI. Dont **301 000€ de subventions** pour la mise en place du Dossier Usager Informatisé DUI.



5 535 244€
de dépenses d’investissements. Dont **499 958€ de subventions** de primes CEE (Certificat d’Economie d’Energie).

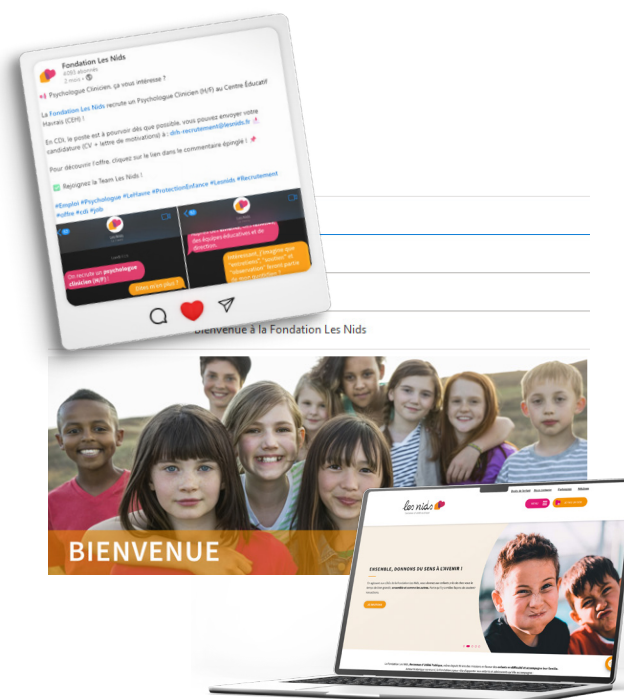


Les actions de communication

En 2024, le service Communication et Mécénat a mis en place **une stratégie alignée avec les enjeux, les missions et les valeurs de la Fondation Les Nids**. Les fonds privés récoltés et les partenariats développés constituent un apport complémentaire précieux, permettant

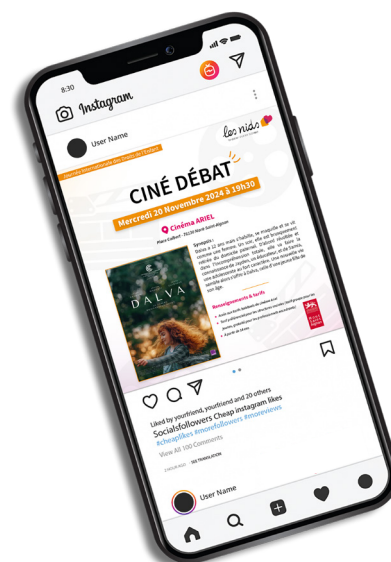
d'offrir aux jeunes des opportunités supplémentaires : **activités culturelles, sportives ou éducatives, projets d'ouverture au monde, rencontres inspirantes...** Autant d'expériences qui **favorisent leur épanouissement, nourrissent leur confiance en eux et contribuent à construire leur avenir.**

UNE COMMUNICATION RESSOURCES HUMAINES POUR L'ATTRACTIVITÉ



Face aux défis liés aux ressources humaines, la communication s'est concentrée sur **le développement de la marque employeur et l'attractivité de nos métiers.**

DES PRISES DE PAROLES EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT



Un travail de sensibilisation aux missions et aux métiers des Nids a été développé pour **soutenir des projets éducatifs, culturels, sportifs, de coopération, sociaux.**

les actions de mécénat et partenariats

UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT ENGAGÉE ET CIBLÉE

Un réseau de partenaires, susceptibles de contribuer à notre mission au bénéfice des enfants et familles accompagnés par la Fondation Les Nids avec un axe particulier en 2024 sur le projet « **École pour tous au Sénégal** », **les olympiades interservices, opéra et la déclinaison de livret d'accueil enfants à destination des adolescents.**

Les actions de mécénat menées en 2024, valorisées à hauteur de 59 220€ ont été articulées autour de trois priorités majeures :



• **Favoriser** l'insertion des jeunes en voie d'autonomisation

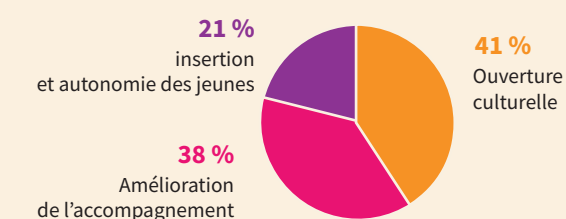


• **Améliorer** l'accompagnement des jeunes accueillis



• **Ouvrir** les enfants et familles à la culture et au lien social

RÉPARTITION DES PROJETS 2024 FINANCÉS PAR LES ACTIONS DE MÉCÉNAT



UN MAILLAGE TERRITORIAL FORT

À travers ses actions de communication et de mécénat, la Fondation Les Nids affirme son rôle d'acteur social.

En valorisant les parcours des jeunes, les métiers du social, et les partenariats solidaires, elle œuvre en faveur d'un meilleur accompagnement des jeunes et des familles.



Les organisations

Au service de la Fondation Les Nids

ASSOCIATION MADELEINE LECOEUR

Fondée en 2017, l'association est une conséquence directe de la transformation de l'association Les Nids en Fondation afin de pérenniser et d'enrichir les soutiens des Nids. Son ambition est de développer une vie associative dynamique faite de rencontres régulières, fédérant les bénévoles, les adhérents et les anciens jeunes accueillis. Concrètement, les membres de l'association se mobilisent pour faire connaître la Fondation Les Nids et ses missions, par exemple à l'occasion de Villages des associations organisés sur les principales villes

du territoire d'implantation des Nids. Ils entendent ainsi rechercher, animer et fédérer les bénévoles, les anciens jeunes accueillis et les partenaires des Nids.

En 2024, l'association a organisé à nouveau une journée à destination des « anciens des Nids », personnes ayant été accueillies par Les Nids durant leur jeunesse mais également des matinées bénévoles avec pour thème « Les troubles de l'enfant et de l'adolescent, si on en parlait ? »



Bénévoles,
particuliers, parrains
et administrateurs

114



Ancienneté
en
moyenne

8 ans



Heures
de
bénévolat

8 685



Valorisation
des contributions
volontaires

179 000 €

PATRIMO'NIDS

Le Fonds de dotation Patrimo'nids a été créé en 2015 afin d'assurer la gestion du patrimoine de la Fondation au service de ses missions. Il est géré par un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an et a pour vocation d'administrer les biens immobiliers le composant.

La démarche qualité

L'objectif est de consolider la dynamique d'amélioration continue de la qualité au bénéfice des personnes accompagnées, de renforcer la prise en compte de leur parole et d'impliquer les équipes dans leur ensemble. En 2024, 8 établissements et services de la Protection de

l'Enfance ont réalisé leur évaluation de la qualité : les Services de Milieu Ouvert de l'AEP Dieppe, du CEH Le Havre, de l'ASEF, les MECS de Montville, Longueville-Sur-Scie, Mont Saint Aignan, Duclair et le Service SMD de Mont Saint Aignan.

UNE SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES



Note moyenne obtenue **3,56 / 5**

AXES FORTS

- Continuité et fluidité des parcours
- Maillage partenarial
- Inscription des personnes dans et sur leur environnement
- Travail sur l'autonomie
- Accompagnement des familles vers les dispositifs de droit commun
- Respect droits et des attentes des personnes
- Investissement
- Engagement des professionnels et implication de la gouvernance

AXES D'AMÉLIORATION

- Formalisation des outils et de l'accompagnement
- Travail sur les pratiques et les postures professionnelles
- Formalisation d'une démarche continue de la qualité et des pratiques



Illustrations de la dynamique d'amélioration continue

Droits de la personne accompagnée

• CEH LE HAVRE

Le respect des droits et libertés des personnes est inscrit au cœur des pratiques du service tout comme la place du parent comme premier éducateur de l'enfant. Des outils soutiennent la posture et la réflexion des professionnels visant le respect des droits et la recherche du consentement.

En 2024, la **violence conjugale** reste une problématique majeure, nécessitant une meilleure formation des professionnels. Des outils comme le « Violentomètre » aident les parents et enfants à mieux conscientiser les attitudes relevant de la violence physique et psychologique.

Accompagnement à la santé

• MONT-SAINT-AIGNAN ET DUCLAIR

L'accompagnement à la santé est au cœur des pratiques des professionnels en termes de soin et de prévention. Le partenariat fort et les ressources internes concourent à l'évaluation et à la prise en compte des besoins des jeunes tout au long de l'accompagnement.



Expression et participation de la personne accompagnée

• AEP DIEPPE

Les personnes accompagnées sont mises en situation de s'exprimer et leur adhésion est recherchée. Le recours à la pair-aidance est encouragé. La socialisation et l'ouverture sur l'extérieur constituent des objectifs à part entière de l'accompagnement.



« La petite plume » est un **journal créé par les enfants et les professionnels de l'AEP pour valoriser la parole des jeunes**. Distribué aux familles et partenaires, il favorise la curiosité et l'expression sous diverses formes (écriture, dessin, photo, interview) et développe des compétences comme l'argumentation, la créativité et le travail en équipe.

Inspiré de l'article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, « L'enfant a le droit à la liberté d'expression.



En 2024, le dispositif hébergement de Rouen a été proactif dans **l'accompagnement aux soins et la prise en compte des besoins des jeunes**.

Son partenariat avec des médecins et pédiatres de proximité, identifiés comme soutiens clés par les professionnels.

Ce partenariat structuré comprend des rencontres trimestrielles, des référents soins en Maison d'Enfants, une procédure de soin formalisée, des bilans médicaux à l'admission et un meilleur suivi des vaccins et spécialistes, contribuant ainsi à une prise en charge médicale optimisée des enfants.

Continuité et fluidité des parcours

• CEH LE HAVRE ET SMD MSA

Pour répondre à ces enjeux de continuité, les établissements s'inscrivent dans des maillages territoriaux permettant d'anticiper des situations de rupture et d'assurer une véritable réactivité.

Le maillage partenarial et l'expertise des professionnels en interne facilitent l'évaluation et l'accompagnement des situations de transition et les risques de rupture.

En 2024, l'équipe qui mène des mesures Petite Enfance a organisé un temps d'échanges à la Maison des Familles au Havre où le dispositif des 1000 premiers jours est mis en valeur.

Des partenariats ont été renforcés avec la pouponnière et le centre parental Azur, la mission locale, la PJJ, selon l'âge et les besoins des enfants

L'approche systémique et d'autres outils professionnels permettent de se représenter l'environnement familial et d'identifier des solutions adaptées (de repli ou répit).



Favoriser le développement des compétences

• MONT-SAINT-AIGNAN

L'accompagnement dans les gestes du quotidien permet une vigilance aux risques d'isolement social et de perte d'autonomie.

Le Challenge MICHELET s'inscrit dans un partenariat entre la Fondation Les Nids et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce projet sportif et républicain a pour but de promouvoir et faciliter l'accès pour des mineurs à des activités physiques et sportives favorisant ainsi le développement de leurs compétences psychosociales.

la Maison d'Enfants a participé à des activités sportives dans différentes villes de l'ouest de la France. Ce projet se conclut chaque année par une rencontre nationale qui regroupe toutes les délégations soit 300 jeunes lors d'un stage d'une semaine où les valeurs de respect, bienveillance et de persévérance sont à l'honneur. Dans ce cadre, les jeunes ont pu aller à Istres, grâce à l'engagement des éducateurs et des entraînements organisés toute l'année.

Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement

• MECS LONGUEVILLE



Le Projet Personnalisé construit avec l'enfant et sa famille prend en compte les besoins spécifiques et la singularité de l'enfant dans une démarche inclusive.

Un projet avec l'EHPAD de Longueville organisé dans le cadre de la médiation. Ainsi, **les enfants se rendent à l'EHPAD avec un poney de la Maison d'Enfants une fois par mois et le cheval devient un prétexte à la rencontre**. Les échanges lors de ces rencontres sont forts d'expérience pour les jeunes et les moins jeunes.



Protection de l'enfance

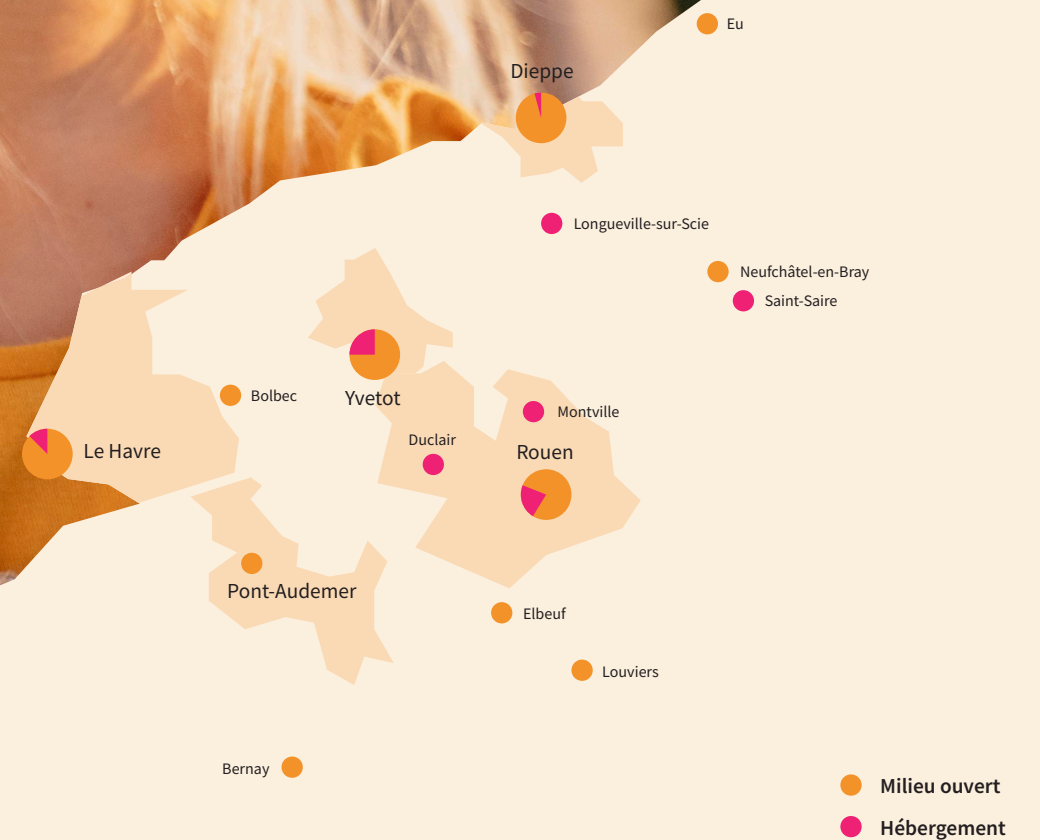
5 012
Mesures effectuées

Soit

867
Hébergements

Et

4 145
Accompagnement
à domicile



Hébergement

La Fondation Les Nids **accueille des enfants et des adolescents dans le cadre de mesures de placement**, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et/ou le Juge des Enfants pour une durée déterminée.



DURÉE DE PLACEMENT

60 %

Des enfants sortis dans l'année ont été accueillis moins de 2 ans



NOS MISSIONS

La Fondation dispose de différents **lieux d'accueil pour accompagner les enfants et les jeunes** qui lui sont confiés au titre de la protection de l'enfance :

Des Maisons d'Enfants à Caractère Social pour accueillir les enfants placés.

Un Service de Placement Familial, où collaborent, pour garantir l'accompagnement des jeunes et de leurs parents, des assistants familiaux qui accueillent les enfants au sein de leur famille avec une équipe éducative et de soin en soutien.

Des services de Soutien pour le Maintien à Domicile, pour permettre un placement au sein du domicile de l'enfant.
Des structures de préparation à la semi-

autonomie et à l'autonomie pour amener progressivement les jeunes à prendre leur indépendance.

Des lieux d'Accueil Accompagné Parents Enfants ou Fratries pour garantir des temps familiaux lorsque les droits de garde sont restreints et qu'il n'existe plus de lieu de vie partagé.

Une activité d'accueil de jour pour aider les jeunes à renouer avec la scolarité, la formation et les accompagner dans un projet d'insertion socio- professionnelle.

Les services d'accompagnement des familles à leur domicile permettent d'apporter du soutien et des conseils au sein de l'environnement de vie de l'enfant.



RÉPARTITION PAR SEXE

44 % FILLES **56 %** GARÇONS

MOTIFS PRINCIPAUX DU PLACEMENT

63 %

Conditions d'éducation ou de développement

18 %

Maltraitance physique, morale, sexuelle

11 %

Troubles de la relation parents/enfants



SANTÉ ET HANDICAP

54 %

Sans suivi

18 %

Suivi psychologique

18 %

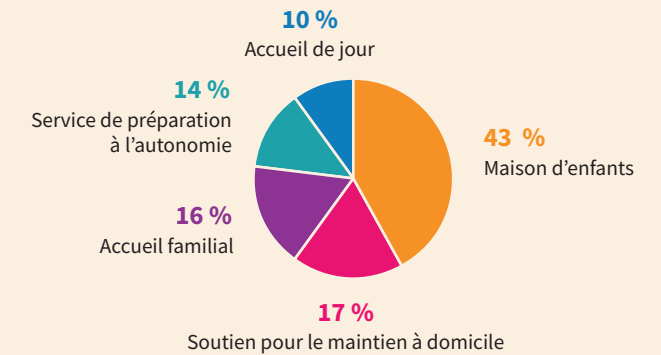
Suivi psychologique et pédopsychiatrique

10 %

Suivi pédopsychiatrique



RÉPARTITION PAR TYPE DE PRESTATION



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES

58 % Rouen **23 %** Le Havre **13 %** Dieppe **5 %** Autres

DURÉE DE PLACEMENT

MAISONS D'ENFANTS

24 % Moins d'un an
25 % Entre 1 et 2 ans
25 % Entre 2 et 3 ans
17 % Entre 3 et 4 ans
9 % Plus de 4 ans

DURÉE DE PLACEMENT

ACCUEIL FAMILIAL

29 % Moins d'un an
21 % Entre 1 et 2 ans
7 % Entre 2 et 3 ans
7 % Entre 3 et 4 ans
36 % Plus de 4 ans

ÂGE DES JEUNES

1 % 0-2 ans **8 %** 3-5 ans **15 %** 6-8 ans **18 %** 9-11 ans
28 % 12-15 ans **14 %** 16-17 ans **16 %** + 18 ans

Accompagnement des familles à domicile

DES MESURES CLASSIQUES ET RENFORCÉES

La Fondation Les Nids **suit des enfants et des adolescents dans le cadre de mesures éducatives à domicile**, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge des enfants, pour une durée déterminée. Elle propose également des services d'accompagnement des familles à leur domicile permettant d'apporter du soutien et des conseils au sein de l'environnement de vie de l'enfant.

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES EXERCÉES EN 2024

MESURES



4 145

RÉPARTITION DES MESURES

JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

82 %

Judiciaires

18 %

Administratives

CLASSIQUES ET RENFORCÉES

87 %

Classiques

13 %

Renforcées

ÂGE DES JEUNES

13 %

0-2ans

16 %

3-5 ans

18 %

6-8 ans

19 %

9-11 ans

27 %

12-15 ans

7 %

16-17 ans



ENVIRONNEMENT FAMILIAL

55 %

Auprès de leur mère

25 %

Auprès de leur 2 parents

11 %

Auprès de leur père

5 %

Tiers digne de confiance

DURÉE DES MESURES

16 %

- 6 mois

24 %

6 mois à 1 an

33 %

1 à 2 ans

16 %

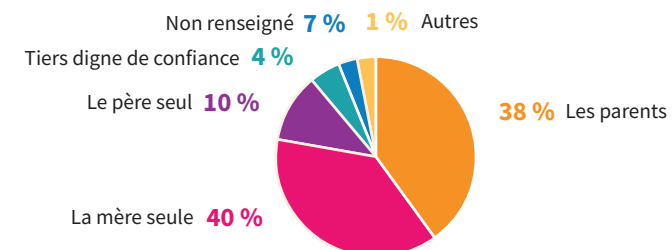
2 à 3 ans

11 %

+ de 3 ans



PERSONNES RESSOURCES POUR L'ENFANT



51 %

Des familles accompagnées bénéficiaient d'un autre accompagnement en simultané

DONT

17 %

Par les professionnels du médico-social/sanitaire

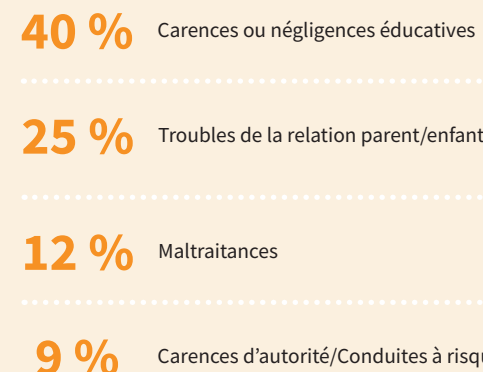
LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DES ENFANTS



ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

Il s'agit d'une **mesure d'intervention éducative à domicile renforcée**, qui s'adresse à de très jeunes enfants, jusqu'à 6 ans, signalés comme étant en grand risque. Elle concerne des **situations de dysfonctionnements** importants de la **parentalité** et des situations réclamant **un travail de guidance parentale** afin de **protéger le jeune enfant** en développant la **qualité du lien** avec son parent et en **veillant à son développement**.

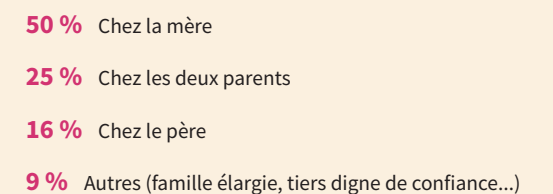
PRINCIPAUX MOTIFS DE PLACEMENT



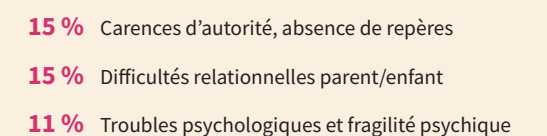
ZOOM SUR LES MESURES RENFORCÉES

Il s'agit de **mesures éducatives, administratives ou judiciaires**, pour une intervention renforcée au domicile de la famille. Cette mesure s'adresse à des **enfants et adolescents de 0 à 17 ans** révolus pour lesquels une mesure « *classique* » n'est pas suffisamment opérante, ou pour lesquels **une mesure de placement ou un accueil provisoire** n'est pas une réponse adaptée. Elles peuvent aussi avoir pour finalité d'**accompagner un retour** du mineur à domicile à l'issue d'un placement dans une situation complexe notamment.

ENVIRONNEMENT FAMILIAL DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ENFANT

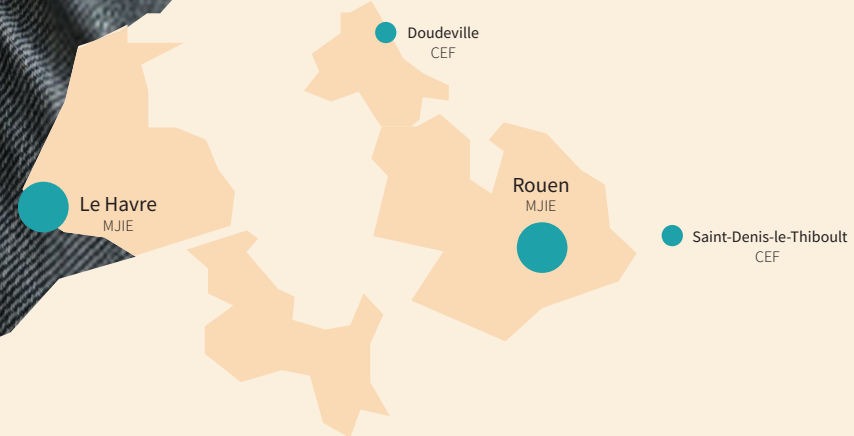


LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES



Protection judiciaire de la jeunesse

2





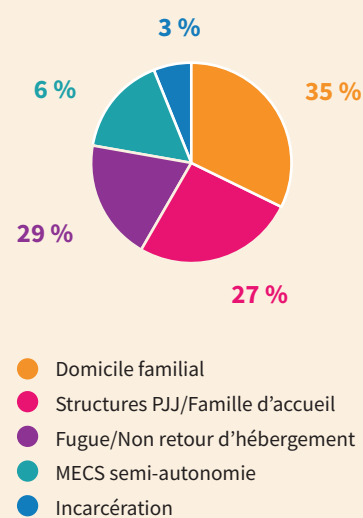
CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

La Fondation Les Nids accueille au sein de ses deux Centres éducatifs Fermés (CEF) **des mineurs les plus ancrés dans la délinquance, à partir de 13 ans**, en alternative à la détention. Créée en 2002 par la loi Perben I du 9 septembre 2002. Les mineurs multirécidivistes ou multiréitérants peuvent y être placés par un magistrat compétent, à la suite d'actes délictueux ou criminels. L'objectif du placement en CEF, avec une équipe pluridisciplinaire, est **d'assurer une prise en charge contenante et protectrice**. Le CEF s'efforce de construire pour les jeunes accueillis un mode de prise en charge qui répond au mieux à leurs besoins, dans le respect de l'application de la justice des mineurs :

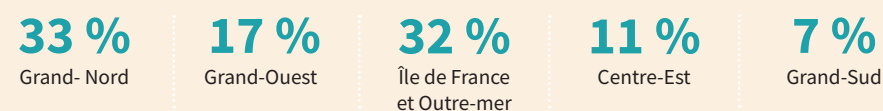
- Prendre conscience de ses actes.
- Reconnaître leur incidence sur les victimes.
- Reconstruire un projet d'insertion socio-professionnelle.



ORIENTATION À LA SORTIE POUR LES JEUNES ACCOMPAGNÉS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES



JEUNES ACCUEILLIS

54



MOYENNE D'ÂGE À L'ARRIVÉE

16 ans

Du fait de la spécificité d'accueil exclusif de jeunes filles, le CEF de Doudeville a accueilli des adolescentes venant de l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

NOMBRE DE PLACES

10



MOYENNE D'ÂGE À L'ARRIVÉE

14,6 ans

NOMBRE DE PLACES

12

SUIVI PÉDOPSYCHIATRIQUE

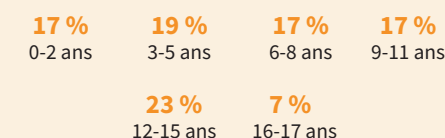
28 %

En complément d'un suivi psychologique au CEF.

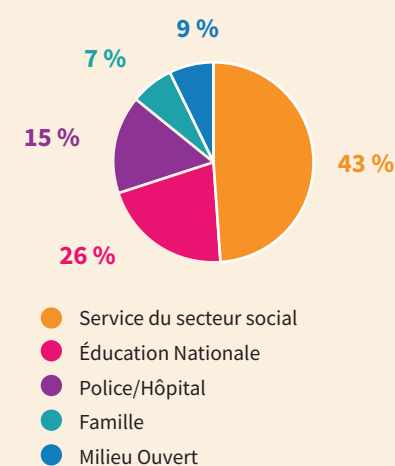
MESURES JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

Cette mesure est un outil d'aide à la décision du Juge des enfants permettant de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Cette mission relève de la compétence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

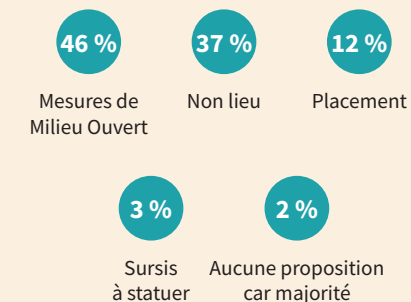
ÂGE DES JEUNES



ORIGINE DU SIGNALEMENT



DÉCISIONS PRISES À L'ISSUE DE LA MESURE

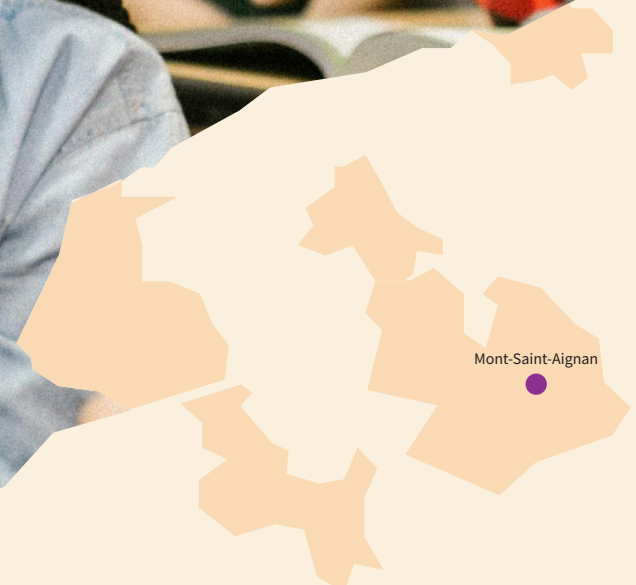


68 % Des mesures ne bénéficiaient d'aucune mesure éducative ou suivi social avant la MJIE

Enfance en situation de handicap



3



Mont-Saint-Aignan

● Serquigny

DITEP, Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

NOS MISSIONS

La Fondation Les Nids accueille des enfants et des adolescents au sein de deux **Dispositifs Intégrés Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (DITEP)**, à la demande des familles et sur décision de la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)** du département de résidence. Ces jeunes, âgés de **6 à 20 ans révolus**, ont des potentialités intellectuelles préservées, mais présentent des **difficultés psychologiques** et des **troubles du comportement** qui perturbent leur **scolarité** et leur accès aux **apprentissages**. Les deux DITEP de Mont-Saint-Aignan et de Serquigny relèvent de la compétence de **l'Agence Régionale de Santé**.

JEUNES
ACCOMPAGNÉS
142

RÉPARTITION PAR SEXE
18 % Filles
82 % Garçons


DURÉE
ACCOMPAGNEMENT

29 %
0-2 ans

28 %
2-4 ans

17 %
4-6 ans

26 %
6-10 ans



ÂGE
DES
JEUNES

3 % 10-12 ans

17 % 12-14 ans

52 % 14-16 ans

18 % 16-18 ans

9 % 18-20 ans

1 % 21 ans

SUIVI PSYCHIATRIQUE
DES JEUNES

78 % Avec suivi
22 % Sans suivi

INCLUSION SCOLAIRE

84 %

des jeunes accompagnés
ont eu accès à une **scolarité**
ou à une **formation** en milieu
ordinaire, à temps plein ou partagé
sur l'ensemble des deux dispositifs

MESURES
DE PROTECTION

38 % des jeunes
accueillis en DITEP
bénéficient d'une
mesure de protection
de l'enfance

UN FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF

Les DITEP de la Fondation sont avant tout le résultat d'une **évolution progressive** au fil des années. En effet, la Fondation a veillé à **faire évoluer les pratiques et les accompagnements** proposés au sein des instituts, dont elle a repris la gestion il y a plusieurs années, afin de tenir compte des **besoins des enfants** et des **familles**, et des **enjeux législatifs**. Le **fonctionnement en dispositif intégré** requiert la **diversification des modes d'accompagnements** à temps complet ou partiel. Pour chaque enfant ou jeune, en fonction de ses besoins et de son évolution, le fonctionnement en dispositif permet de mobiliser une ou plusieurs modalités. La notion de **parcours** s'impose depuis la loi du 06 janvier 2005 comme une notion essentielle dans l'accompagnement proposé par les établissements **médico-sociaux**.

Les ITEP, en devenant progressivement des dispositifs intégrés, sont les acteurs privilégiés de cette évolution des pratiques. Ils dépassent la logique des établissements et services dédiés pour offrir, seul ou en coopération, une **diversité d'interventions modulables**, dans et hors les murs, adaptables à ce que le jeune et sa famille sont en capacité de « *supporter* ».

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉES

En complément des Unités internes dans les DITEP, les établissements ont fait le choix de mettre en place des Unités d'Enseignement Externalisées.

Le DITEP L'Orée du Bois, une Unité d'Enseignement Externalisée Mobile (intégrée à l'unité de jour). L'UEEM permet aux enfants d'être scolarisés, soit dans leur établissement de référence (carte scolaire), soit dans un autre établissement sciemment choisi sans avoir à porter « l'étiquette » DITEP.

Le DITEP de Serquigny a lui développé des Unités d'Enseignement Externalisées à Serquigny et Brionne.

Les professionnels du DITEP, psychologues, éducateurs et enseignants, se rendent disponibles et partagent leurs compétences pour permettre l'inclusion, favoriser la réussite, venir en soutien des équipes pédagogiques, réaliser des évaluations et proposer les adaptations nécessaires à la réussite scolaire des enfants et adolescents accompagnés.

Activités subventionnées

L'espace parents

• ROUEN MÉTROPOLE

Ce service, accessible par tous, apporte son soutien aux parents qui souhaitent bénéficier gratuitement de conseils de professionnels à propos de leur rôle de parent ou face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leur(s) enfant(s). Cette mission est financée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Seine-Maritime.



ENTRETIENS
INDIVIDUELS
ET FAMILIAUX

45

ACTIONS
COLLECTIVES

24

Enquête sociale pour le juge aux affaires familiales

• DIEPPE

Cet outil visant à permettre la prise de décision par le Juge aux Affaires Familiales, préserve l'intérêt de l'enfant et favorise la continuité et l'effectivité du maintien du lien de l'enfant avec chacun des parents. Cette action est financée par frais de justice sur le territoire de Dieppe.

40
ENQUÊTES

au
bénéfice
de

63
ENFANTS

Les activités socio-judiciaires

• DIEPPE

En partenariat avec l'Œuvre Normande des Mères, cette plateforme de coopération mène différentes actions socio-judiciaires dans le cadre d'une convention avec le Tribunal Judiciaire de Dieppe. L'objectif de ces activités est d'agir contre l'exclusion sociale et d'accompagner des personnes sous main de justice, dans le cadre d'infractions pénales.

ENQUÊTE
SOCIALE
RAPIDE

395

Personnes

STAGE
RESPONSABILITÉ
PARENTALE

23

Personnes suivies

STAGE
VIOLENCE
CONJUGALE

63

Personnes suivies

CONTRÔLE
JUDICIAIRE

184

Personnes suivies

L'audition de l'enfant dans le champs du contentieux familial

• LE HAVRE - DIEPPE

Des professionnels disposant de compétences spécifiques dans le champ du contentieux familial, auditionnent des mineurs désirant être entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire les concernant. Le but est d'écouter leurs ressentis et leurs attentes, sans pour autant leur conférer le statut de partie. Cela permet d'aider le Juge à prendre une décision dans l'intérêt du mineur dans le cadre de la séparation de ses parents. Cette mission est financée sur frais de justice.

AUDITIONS RÉALISÉES

123

Au Havre

18

À Dieppe



Insertion par le logement

• DIEPPE

En prévention des risques d'aggravation des situations sociales, individuelles ou familiales. La Fondation prend en charge chaque année près de 300 personnes par des programmes d'insertion par le logement ou d'accompagnement social. Depuis septembre 2024, cette activité a été transférée intégralement à l'Œuvre Normande des Mères.

MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS

183

L'audition des mineurs victimes

• DIEPPE

En partenariat avec l'association « En parler », cette action permet la présence d'un psychologue qui accompagne l'enfant et assiste l'Officier de Police Judiciaire dans l'audition des enfants victimes de violences ou maltraitements sexuelles. Cette action est financée sur frais de justice.

AUDITIONS
RÉALISÉES

4

Étape école

• LE HAVRE

En partenariat avec l'Education Nationale et la Ville du Havre, au sein du service d'accueil de jour, cette activité accueille des jeunes exclus temporairement de leur établissement scolaire afin qu'ils prennent conscience que leurs actes ont des répercussions sur leur vie future.

35 JEUNES ACCUEILLIS



Le parrainage de proximité

Puisqu'il faut tout un village, pour qu'un enfant grandisse

LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Le parrainage donne la **possibilité à tout enfant** - quel que soit son âge - **de bénéficier de liens privilégiés avec un adulte et/ou une famille sur un temps suffisamment long pour permettre à une réelle relation affective de se nouer**, accompagner et aider à grandir des enfants, des adolescents et des jeunes en situation de vulnérabilité

affective et sociale : une démarche volontaire de la part de tous les acteurs (enfant, familles, professionnels, bénévoles) et qui a pour finalité l'instauration, par des temps partagés et réguliers d'un lien, en accord avec son/ses parent(s) et l'Aide Sociale à l'Enfance.

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

• 2022 La loi du 7 février

relative à la protection des enfants a posé le cadre et définit les principes fondamentaux du parrainage.

• 2024 Le décret du 16 février

a précisé les modalités de mise en œuvre du parrainage au profit des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance = une évaluation préalable à toute proposition de parrainage, le recueil de l'accord du titulaire de l'autorité parentale et du mineur, les missions et rôles du Conseil Départemental et de l'association chargée de la mise en œuvre du parrainage précisés (notamment les modalités d'habilitation de celle-ci et de contrôle des parrains).



JEUNES

14

De 6 à 17 ans, accompagnés par 13 parrains/marraines

FAMILLES DE PARRAINAGE RECRUTÉES

8

Dont

5 nouvelles conventions signées et mises en place

3 recrutements en cours

4 familles en attente d'un enfant à parrainer

TEMPS DE RENCONTRE PARRAIN/MARRAINE

4 925 heures

Et

196 heures de soutien et d'entretiens mis en œuvre par deux intervenantes

Conclusion et perspectives

L'année 2024 aura une nouvelle fois mis à l'épreuve la capacité d'adaptation de tous les professionnels qui œuvrent quotidiennement au sein de la Fondation. Dans un contexte sectoriel marqué par des tensions RH durables et sans précédent, par des évolutions réglementaires toujours plus nombreuses et exigeantes, et par une accélération des projets immobiliers, ... Nous avons tout de même réussi à consolider nos fondamentaux tout en posant les jalons de transformations indispensables pour les années à venir.

Ces transformations ne relèvent pas uniquement de l'ajustement opérationnel : elles incarnent pleinement la vision que la Fondation porte de sa

responsabilité sociétale. La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) repose sur l'intégration volontaire, structurée et durable des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans les missions, la gouvernance et le fonctionnement d'une organisation. Elle ne se résume pas à une succession d'initiatives, mais constitue un cadre transversal et exigeant, invitant à repenser en profondeur nos pratiques à l'aune des défis contemporains.

Au-delà du respect des obligations légales, elle engage l'organisation à exercer ses missions dans l'intérêt général, à anticiper les risques, à renforcer sa performance globale et à créer de la valeur partagée.

DES AVANCÉES TANGIBLES MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT

• **Pilotage et gouvernance** : l'ouverture de nouvelles discussions au titre de nos 2 CPOM avec le Département de la Seine-Maritime et l'Agence Régionale de Santé de Normandie, la dynamisation des instances de dialogue social (CSE-CE, comités) et l'appui renforcé des équipes de direction par la Direction Générale ont permis de sécuriser la continuité de nos missions.

• **Gestion financière et outils** : le déploiement expérimental de YOOZ amorce la bascule vers la dématérialisation des factures. L'amélioration continue de notre structuration budgétaire (17 cadres normalisés CA/ERRD, 6 BP 2025) garantit la lisibilité de nos engagements auprès des financeurs. Le développement du contrôle de gestion RH pour suivre l'adaptation des moyens.

• **Immobilier et transition énergétique** : la poursuite des chantiers stratégiques au service de l'accueil des enfants confiés (MECS du Havre, CEF 14, Yvetot, Déville-lès-Rouen) et la signature de la convention CEE avec EDF mêlent qualité de vie et sobriété énergétique, un enjeu au cœur de notre politique patrimoniale.

• **Ressources humaines** : si le turnover demeure un défi, l'élargissement des parcours de professionnalisation internes, le développement de la mobilité, la valorisation de l'apprentissage et la négociation d'accords collectifs (égalité F/H, QVCT) témoignent de notre volonté d'attractivité et de fidélisation.

• **Numérique et Système d'Information** : À l'issue d'un état des lieux exhaustif démarré en 2024 et qui s'achèvera en 2025 par la production d'une feuille de route 2025-2028, indispensable notamment au déploiement du DUI et à la sécurisation de nos données.

À travers **ses actions de communication et de mécénat**, la Fondation Les Nids affirme son rôle d'acteur social. En valorisant les parcours des jeunes, les métiers du social, et les partenariats solidaires, elle œuvre en faveur d'un meilleur accompagnement des jeunes et des familles.

DES POINTS DE VIGILANCE À TRANSFORMER EN LEVIERS

• **Attractivité des métiers** : la mise en œuvre élargie du SEGUR, au service d'une harmonisation des niveaux de rémunération, restent prioritaires pour fidéliser les équipes et préserver la qualité d'accompagnement.

• **Charge de travail et prévention de l'usure professionnelle** : après le secteur administratif, une cartographie des métiers d'hommes d'entretien : identifier les besoins professionnels et territoriaux, pour penser les dispositifs de demain.

• **Financement pérenne des projets** : La « négociation » 2024-2025 avec les Départements 27 et 76, la PJJ et l'ARS doit permettre de garantir la soutenabilité financière des missions que nous portons. Soutenabilité permise également grâce à nos stratégies financières (renégociation de contrats, plan d'économies, évolution de modèles...) et territoriale, avec le mandat de gestion signé avec l'association « Agir Avec Vincent de Paul ».

• **Culture RSO** : la formalisation de la charte et de la procédure « achats responsables » ainsi que le déploiement d'indicateurs sociaux et environnementaux consolideront notre contribution au développement durable.

CAP 2025 : CONSOLIDER, INNOVER, FÉDÉRER

À l'orée de 2025, trois axes guideront nos actions :

1. Consolider l'existant : finaliser les chantiers engagés (immobilier, dématérialisation, GTB, bornes électriques) et pérenniser les dispositifs RH (parcours métiers, apprentissage, Postes volants).

2. Innover dans l'accompagnement : Garantir à tous nos jeunes un accompagnement adapté et ce quelque soit leurs difficultés (quelles solutions pour nos jeunes présentant de multiples vulnérabilités, soutenir la montée en compétence numérique (DUI, SI), promouvoir les approches participatives (collège des jeunes, initiatives de travail avec les familles) et développer les logiques de groupement d'achats pour mutualiser les ressources.

3. Fédérer et convaincre : renforcer les partenariats locaux et inscrire notre Fondation comme acteur d'une protection de l'enfance inclusive, éthique et durable dans son prochain projet Fondation 2026/2030





Fondation Les Nids - Siège social

27 rue du Maréchal Juin - BP 137 - 76131 Mont-Saint-Aignan
02 35 76 80 09 - siege.social@lesnids.fr

www.lesnids.fr